

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le **05 JUL. 2022**

ID : 056-215601626-20220629-DB20220605-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 29 juin 2022

COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascaline ALNO à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Martine LIEDOT à Jean-Guillaume GOURLAIN, Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Brigitte LE LIBOUX

Présents : 27
Pouvoirs : 06

n°05

COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le compte de gestion du budget de la cuisine centrale présenté par le trésorier principal de Lorient Collectivité ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 16 Juin 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget de la cuisine centrale arrêté aux montants suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	20 563,87 €
Recettes de l'exercice	70 637,20 €
Excédent	50 073,33 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 799 608,24 €
Recettes de l'exercice	1 858 298,98 €
Excédent	58 690,74 €

Soit un excédent global de clôture de 108 764,07 €

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) - 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire